PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 07 septembre 2015

L'an deux-mil-quinze, le 7 du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :
Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, BESNARD Christelle, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, DEMION Pierre-Yves, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, HERMENIER Stéphane, MARTEAU Josette, BARILLÉ Christian, DOUBLARD Isabelle, BARREAU Bruno, COLLARD Cynthia.

Absent(s) excusé (é-s) : Néant
Absent(s) : Néant

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08/06/2015
Le procès-verbal est adopté sans observations.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame FRAYSSINES Marjorie est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :
Finances locales
1. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVM) de l'ex canton d'Allonnes – Participation communale 2015 ;
2. Échange d'un chemin rural avec un chemin privé – révision des coûts de l'opération relative à la DCM N°2015-06-045 ;
3. Décision Modificative N°1 ;
4. Location de la salle des Bassauges – Tarifs 2016
5. Logement communal - restitution de la caution de l'appartement n°1 immeuble 4 rue de la Jouannerie
6. Logement communal - restitution de la caution de l'appartement n°3 immeuble 4 rue de la Jouannerie

Institution et vie politique
7. SIMAEP de Blou – rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 ;
8. SMIPE Val Touraine Anjou – rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 ;
9. Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement – rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement 2014 ;
10. Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 ;
11. Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ;
12. Création du comité consultatif « Salle des Bassauges »

Aménagement du territoire

13. Dispositif « Anjou Cœur de Ville » - positionnement du Conseil Municipal ;
14. CCI de Maine-et-Loire, étude de l'appareil commercial – positionnement du Conseil Municipal ;
15. Création de lotissement – vente de terrains à Saumur Habitat ;
16. Création de logement social – vente de terrain et de bien à Saumur Habitat ;

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales ;
- …

DCM N° 2015-09-060 - SIVM de l'ex canton d'Allonnes – contribution communale 2015

M. Noël BAUDOUIN présente la structure du SIVM au Conseil Municipal

Les débuts du SIVM

Le SIVM a été créé avec 2 objectifs majeurs :

1. la mise en place d'une Zone d'Activité intercommunale à la Ronde
2. la création d'une Maison de Retraite

Le projet Zone d'Activité de la Ronde a été, dès le départ, repris par l'Agglo.
Le projet initial de Maison de Retraite sur la Breille les Pins, initié par Armand Goyet a, sur pression du Conseil Général, été transformé en projet intercommunal sur 2 sites (La Breille : 30 lits et Allonnes : 50 lits)
Les travaux étaient en cours d'achèvement quand Armand Goyet décède subitement. Le Conseil Général qui subventionne ce projet convainc Allain Richard de ne conserver que le site d'Allonnes et de vendre le site de la Breille à la fondation Perce Neige pour y transférer le site pour handicapés de Juvardeil qui n'est plus aux normes.

Les finances du SIVM

Si la Maison de Retraite a ouvert en 1996, les travaux de construction ont commencé en 1993.
Pour que le prix de journée reste abordable le SIVM s'engage à subventionner le projet à hauteur de 5 millions de francs (762 245 €)
Pour donner au CIAS porteur du projet la trésorerie nécessaire pour commencer les travaux le SIVM emprunte cette somme en 1993 dans un prêt DEXIA sur 20 ans. Les annuités sont de 29 491 € et chaque commune contribue à sa prise en charge par une cotisation au prorata du nombre d'habitants en 1999.
Pour la commune de Vivy la cotisation annuelle est de 5 169 € jusqu'en 2012.

La Maison de Retraite de la Breille est vendue au prix coutant des travaux réalisés TTC
Or l'Etat rembourse la TVA sur la totalité des travaux réalisés, donc la TVA sur les travaux réalisés à la Breille. Cette TVA perçue deux fois ne sera jamais réclamée. Le SIVM dispose donc d'une cagnotte qui lui permet de financer de petits projets sans mettre les communes à contribution.

Les « petites actions » du SIVM

Financement du fonctionnement de l'ENPS (Espace Net Public du Nord Saumurois) : 12 000 € annuels pour la prise en charge des salaires, jusqu'à la dissolution de cette structure

- Les panneaux indicateurs de Vitesse.
- L'achat d'un aérateur de pelouse, et de sa remorque pour le transporter
- La signalétique du PNR aux entrées de bourg
- Association AFFINIAM (subvention pour aider la construction d'un collège)
- Le circuit vélo (circuit initial et nouveau circuit)
- L'ADMR pour le lancement du Portage de Repas
- La prise en charge du passif de la MICA lors de sa dissolution
- Le Guide Cantonal sur les services à la Jeunesse (plusieurs éditions)
- Le Marché de Producteurs

Les finances actuelles et les projets
Le prêt DEXIA a été soldé le 01/03/2013. Le SIVM n'a pratiquement plus de charges à ce jour.
En 2013 le projet d'extension n'est pas encore finalisé mais les élus savent bien que les communes seront encore mises à contribution pour que les travaux d'extension n'impactent pas trop le prix de la journée. Ils décident cependant de maintenir une cotisation annuelle de 2 € par habitant, soit pour Vivy 4 826 € en 2013, ce qui pour Vivy représente 93 % de l'ancienne cotisation.

C'est cette cotisation de 2 € par habitant qui est mise au vote aujourd'hui.

Il faut savoir que le SIVM s'est engagé à financer à hauteur de 1.3 M€ l'extension de la Maison de Retraite afin que le prix de la journée reste à un niveau raisonnable : 54.77 €/jour. Cette prise en charge coûtera aux communes environ 6 € par habitant pendant 30 ans.

Madame le Maire explique que pour permettre au SIVM de mener à bien de futurs projets sur son territoire, les communes alimentent le budget par une cotisation annuelle d'un montant de 2 euros par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, soit 2 € x 2 457 habitant = **4 914.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la contribution communale 2015 au SIVM pour le montant de 4 914.00€.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-09-061 - échange d'un chemin rural avec un chemin privé – changement de la répartition des frais de l'opération d'échange.

Cette délibération vient modifier les dispositions de la délibération N° 2015-06-045 s'agissant des frais de l'opération d'échange. A ce titre, les frais de géomètre ne seront pas uniquement à la charge de l'administré demandeur mais réparti comme suit :

Commune de Vivy……..	195,00 € TTC
M. DUBLÉ Jean-Claude……	195,00 € TTC
M. CARRÉ Gérard……	195,00 € TTC
M. DURAND Pierre……..	195,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** les nouvelles modalités de partage des frais de l'opération dudit échange ;
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront divisés entre la Commune de Vivy et M. DUBLÉ
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-09-062 - Décision Modificative N°2015/01 – budget communal 2015

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2015 du budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)
INVESTISSEMENT				
c/2041512	153 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 20	153 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/21571	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
c/ 2118	0,00 €	35 500,00 €	0,00 €	0,00 €
c/ 2184	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
c/ 2188	0,00 €	17 600,00 €	0,00 €	0,00 €
c/ 2135 Opération n°138	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
c/ 2135 Opération n°152	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	0,00 €	153 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**153 100,00 €**	**153 100,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Folio 2015-087

Proposition de Décision Modificative N°1

SECTION INVESTISSEMENT						
chapitre 20	**immobilisations incorporelles**					
c/ 2041512	230 000,00 €					
		chapitre 21	immobilisations corporelles	Avant	DM	Après
		c/ 21571	achat d'un véhicule utilitaire	5 000,00 €	**3 000,00 €**	8 000,00 €
		c/2118	achat de terrain	40 000,00 €	**35 500,00 €**	75 500,00 €
		c/2184	mobilier	6 000,00 €	**4 500,00 €**	10 500,00 €
		c/2188	achat d'un gerbeur	3 500,00 €	**1 000,00 €**	4 500,00 €
		c/2188	parcours santé	0,00 €	**10 000,00 €**	10 000,00 €
		c/2188	mobilier urbain (bancs)	0,00 €	**6 600,00 €**	6 600,00 €
						17 600,00 €
		chapitre 21	opérations budgétaires			
			opération n°138 cimetière	Avant	DM	Après
		c/2135	murs du cimetière	0,00 €	**35 000,00 €**	35 000,00 €
		c/2135	aménagement de cavurnes	2 000,00 €	**8 000,00 €**	10 000,00 €
		c/2135	aménagement de caveaux	8 000,00 €	**17 000,00 €**	25 000,00 €
						60 000,00 €
			opération n°152 bâtiments 2015	Avant	DM	Après
		c/2135	changement du sol salle omnisports	70 000,00 €	**20 000,00 €**	90 000,00 €
		c/2135	climatisation mairie	0,00 €	**10 000,00 €**	10 000,00 €
		c/2135	placard bureau permanences	0,00 €	**2 500,00 €**	2 500,00 €
						32 500,00 €
			TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE		**153 100,00 €**	
			reste en "réserve" non consommée		**76 900,00 €**	

DCM N° 2015-09-063 – Espace de loisirs des Bassauges – location tarifs 2016

ARTICLE 1er :

Madame le Maire rappelle les tarifs préférentiels votés par délibérations du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2002 et 28 avril 2004 : la gratuité d'une location de la salle des Bassauges par année civile aux associations suivantes, l'électricité et les ordures ménagères restant à leur charge :

Gratuit 1 fois/an :

1. Association de Parents d'Élèves de l'École Publique
2. Association de Parents d'Élèves de l'École Privée
3. Vivy-Festif
4. École de musique
5. Les Joyeux Retraités
6. A travers Champs
7. Association Culture Loisirs
8. Avant-garde Basket
9. Avant-garde Pétanque
10. Avant-garde Tennis
11. Avant-garde Tennis de Table
12. Association Sportive Vivy Neuillé Football
13. Vivy-Rando
14. Association Familles Rurales de VIVY
15. L'ADMR
16. Jumelage Affiniam Solidarité
17. Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
18. L'Age d'or

Gratuit 1 Week-end/an

1. Théâtre l'Arlequin Vétusien
2. Harmonie
3. Comité des Fêtes
4. Avant-garde Gym Danse

50 % (1/2 tarif) du tarif Résident la Commune 1 fois/an (la 1ère location)

1. Société l'Avenir
2. Société l'Union

50% du tarif hors commune

1. Les J.A.C.O. d'Anjou

1 fois/an : structure au tarif d'un vin d'honneur petite salle

1. Office du Tourisme de Saumur.

ARTICLE 2 :

Gratuit toute l'année :

1. Réunions politiques durant les périodes électorales sauf pour les élections présidentielles.

La caution de 400 euros reste demandée à toutes les associations.

ARTICLE 3 :
Les tarifs de location sont définis comme suit :

Activités	Location	Habitants de Vivy ou Structure communale	Résidants hors commune Structure extra-communale
Repas ou danse	**Petite salle seule**		
	1er jour	175 €+ 15 € O.M.	270 € + 20 € O.M.
	2ème jour	75 €	110 €
	Petite + Grande salles		
	1er jour	450 € + 15 € O.M.	780 € + 20 € O.M.
	2ème jour	165 €	290 €
Vin d'Honneur ou réunion	**Pour 1 journée**		
	Petite salle seule	115 €	180 €
	Petite + Grande salles	200 €	360 €
Activité commerciale	**Pour 1 journée**		
	Petite salle seule	Ø	370 € + 20 € O.M.
	Petite + Grande salles	Ø	1 020 € + 20 € O.M.
Caution remboursable	Pour toute location	800 €	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **ACCEPTE** les tarifs de locations de l'espace de loisirs des Bassauges pour l'année 2016 comme en dispose l'article 3 de la présente délibération.
2. **ACCEPTE** les dispositions relatives des tarifs préférentiels aux structures indiquées sur la présente délibération.
3. **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2015-09-064 – Restitution du dépôt de garantie - Logement communal, appartement n°1, Rue de la Jouannerie

Madame le Maire informe le Conseil que le logement appartement n°1, situé rue de la Jouannerie est vacant depuis le 31/08/2015 et que l'état des lieux de sortie permet de rendre le dépôt de garantie à Madame TROST Pierrette de 153,24 euros.

Madame Le Maire rappelle qu'en juillet 2014, le Conseil Municipal a validé le fait de libérer l'immeuble 4 rue de la Jouannerie dans la perspective de la création de la Maison des Assistants Maternels. Des solutions de relogement sont proposées systématiquement à l'ensemble des locataires concernés. De plus, elle indique que Madame HEURLIERE est déjà partie.

Madame Isabelle DOUBLARD intervient et demande à voir les contrats de location. Madame Le Maire répond que les contrats de location sont consultables par les élus auprès du secrétariat de Mairie.

Certains élus de la minorité regrettent que les changements de locataires ne soient pas étudiés en Conseil Municipal, notamment s'agissant des questions de relogement, avant que les décisions soient prises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions et 16 votes pour :

- **DÉCIDE** de rendre le dépôt de garantie dans son montant intégral à Madame TROST Pierrette.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-09-065 – Restitution du dépôt de garantie - Logement communal, appartement n°3, Rue de la Jouannerie

Madame le Maire informe le Conseil que le logement appartement n°3, situé rue de la Jouannerie est vacant depuis le 31/08/2015 et que l'état des lieux de sortie permet de rendre le dépôt de garantie à Monsieur Joël POTDEVIN de 201,79 euros.

Madame Doublard attire l'attention du Maire sur les problèmes de relogement de M. POTDEVIN. Madame le Maire explique que M. POTDEVIN est passé en priorité sur plusieurs dossiers, notamment des logements neufs et adaptés à sa situation, que ce dernier a systématiquement refusé. M. POTDEVIN est actuellement relogé à Longué-Jumelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions et 16 votes pour :

- **DÉCIDE** de rendre le dépôt de garantie dans son montant intégral à Monsieur Joël POTDEVIN.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-09-066 – SIMAEP de Blou - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014 du SIMAEP de Blou.

Pierre-Yves DEMION précise que le prix augmente de 5 centimes soit de 1,38 euros à 1,43 euros. Le rendement du réseau est de 87,9%. La qualité de l'eau est très satisfaisante.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 du SIMAEP de Blou

DCM N° 2015-09-067 – SMIPE Val Touraine Anjou - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014

Madame le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014 du SMIPE Val Touraine Anjou.

Madame Anne HOTTON revient en détail sur ledit rapport annuel dont voici les grands axes :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective
- Transfert des déchets bruts ou recyclables
- Gestion de cinq déchetteries : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan

Le territoire couvert comprend 22 communes

Faits marquants en 2014

- Le syndicat s'est engagé avec l'Eco-mobilier, dans le cadre des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement). Une démarche ayant pour objectifs de détourner le mobilier hors d'usage : meubles, matelas, sommier en bois etc…
- Toutes les déchetteries ont été pourvues de panneaux signalétiques afin d'identifier, avec les logos, les flux à déposer dans les différents caissons mis à disposition.
- En 2014, 180 foyers ont été pourvus de composteurs.
- Bilan des tonnages produits par les habitants du SMIPE
    - Ordures ménagères : 5 841.69
    - Emballages, cartons, journaux, verres : 2 517.86
    - Végétaux, ferrailles, encombrants, gravats : 1379.3
    - Batteries, néons, piles, huile, radios : 163.04

Coût pour les ordures ménagères 42,07€ par habitant. En 2014, 29 204 habitants 5 841 tonnes collectées.

Madame le Maire précise qu'un arrêté permanent portant interdiction de dépôt sauvage d'ordures a été pris. Cet arrêté dispose que « *Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats…) sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune, ainsi que sur les espaces privés sans activités.* » et que « *Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal* ».

Des précisions sont apportées sur le projet de point d'apport volontaire (PAV) au lieu-dit du Moulin à vent. En effet, le terrain susceptible d'accueillir le PAV est un terrain privé et non communal. Une solution doit être trouvée entre le SMIPE et le propriétaire dudit terrain. Néanmoins, l'ensemble du conseil reconnait l'intérêt d'implanter un PAV à cet endroit, desservant de nombreuses habitations.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014 du SMIPE Val Touraine Anjou

DCM N° 2015-09-068 – Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement exercice 2014.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Madame le Maire souligne que le prix de l'eau est de 2,21 euros pour 1,43 euros au SIMAEP de Blou. Il est donc plus intéressant pour la commune d'adhérer au SIMAEP de Blou. Elle rappelle que la Communauté d'Agglomération de Saumur a financé les travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement sur la rue nationale à hauteur de 641 000 euros.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement de l'année 2014

DCM N° 2015-09-069 – Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

La commune de Vivy est principalement concernée par la déchetterie de Bellevue. Il est constaté une diminution du tonnage des ordures collectées et une forte progression des déchets verts et gravats. Une campagne de tri a été faite auprès de la population.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement de l'année 2014.

DCM N° 2015-09-070 – Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Vivy.

Madame PRATS présente le projet de création d'un CMJ. Afin de développer l'exercice de la citoyenneté et la participation des plus jeunes à la vie de la collectivité, il est proposé de créer un Conseil Municipal des enfants.

Le Conseil Municipal des jeunes permettra notamment de:

- Donner la parole aux jeunes
- Connaitre leurs avis sur certains projets
- Faciliter l'engagement et l'implication citoyenne
- Être porte-parole des jeunes

Les membres du Conseil Municipal des jeunes pourront ainsi formuler leurs avis et faire des propositions, soit de leur propre initiative, soit à la demande des instances municipales. Le Conseil Municipal pourra en effet consulter le Conseil Municipal des jeunes sur tous les sujets qu'il jugera nécessaire. Le Conseil Municipal des jeunes aura également la possibilité de mettre en place des actions spécifiques.

Le Conseil Municipal des jeunes sera composé de 19 conseillers et conseillères, issus des écoles publique et privée élus dans les classes de CM1 et CM2 pour un mandat de 2 ans.
Un Maire junior et des Adjoints seront élus parmi les membres du Conseil Municipal des jeunes.
Madame PRATS précise qu'il y aura autant d'enfants Conseillers municipaux que de Conseillers Municipaux adultes afin de mettre en place un parrainage et qu'il y aura une équité entre le nombre d'enfants de l'école privée et de l'école publique ainsi que le respect de la parité.

Madame PRATS expose le calendrier suivant :

- 24 septembre : visite de la Mairie pour les enfants
- 26 septembre : rallye avec la participation du CMJ de Villebernier
- 2 octobre : clôture des candidatures
- 3 octobre : profession de foi
- 7 novembre : élection organisée dans la cantine

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **VALIDE** la création d'un conseil municipal des jeunes dans les conditions ci-dessus présentées et sa mise en place dans le courant du mois de novembre 2015 ;
2. **PRÉCISE** qu'un règlement intérieur sera élaboré ;
3. **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour l'application de cette délibération ;

DCM N° 2015-09-071 – Création du comité consultatif « Salle des Bassauges ».

- Madame le Maire propose au conseil municipal de créer un comité consultatif sur :
- Le fonctionnement de la salle des Bassauges.
- La révision du contrat de location
- La facturation
- Les consignes de sécurité
- Le Plan d'évacuation
- …

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer le comité consultatif « Salle des Bassauges » comme suit :

Comité consultatif sur le fonctionnement de la Salle des Bassauges	
Membres municipaux	1. BAUDOUIN Noël 2. SOURDEAU Jean-Claude 3. FRAYSSINES Marjorie 4. COLLARD Cynthia
Membres associés	1. LÉGER Laurence 2. PICARD Évelyne

DCM N° 2015-09-072 – Anjou Cœur de Ville – adhésion au programme de revitalisation d'un centre-ville.

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement fixe notamment comme axe d'actions prioritaires - axe D -, l'objectif d'« Améliorer l'habitat existant ».
Face à l'étalement urbain et la nécessité de réorganiser les centres urbains autour de leurs services, de leurs commerces, et de leur fonction même de centralité d'accueil et de maintien de la population habitante, la Communauté d'Agglomération propose de mettre à disposition auprès des communes volontaires les moyens nécessaires pour expertiser leurs enjeux et définir les stratégies d'intervention.
Le nouveau dispositif autour de l'habitat « Anjou Cœur de Ville » mis en place par le Département dans le cadre du GIE Anjou Urbanisme Durable a pour vocation d'accompagner les communes volontaires en ce sens. Un appel à manifestation d'intérêt pour ce nouveau dispositif a donc été lancé par la Communauté d'Agglomération le 10 avril 2015 auprès des 32 communes membres.

La commune de Vivy est donc appelée à se positionner sur cet appel à projet, sachant que :

1. **La 1ère phase du dispositif sera portée exclusivement par l'Agglomération**.
   Cette 1ère phase consiste à faire réaliser un plan de référence par le CAUE qui devra permettre à l'issue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération de stratégie urbaine et de revitalisation de centre-ville.
   L'objectif du plan de référence consiste à établir un bilan des enjeux, un diagnostic de l'état des logements et des espaces publics, une perspective d'élaboration des stratégies d'intervention et de concourir au choix du périmètre urbain d'intervention.

2. **Qu'à l'issue de cette 1ère phase, la commune sera maître d'ouvrage de son projet de revitalisation**

Monsieur BARREAU demande si des propositions seront faites pour travailler en lien avec le dossier de la rue nationale.

Madame Le Maire répond que oui, et précise que ce projet est cohérant avec celui du réaménagement de la Rue Nationale pour la mise en valeur du patrimoine bâti (travail sur les logements vacants, les friches urbaines, l'amélioration des bâtiments existants, etc.). Ce programme permettra également d'orienter les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de

réflexion du bâti, vers les bons interlocuteurs dans le but d'obtenir des aides techniques et/ou financières.

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU ajoute qu'il sera nécessaire que le maître d'œuvre retenu pour l'aménagement de la rue nationale soit associé à ce dispositif.

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 18 votes pour :

- **DECIDE** d'adhérer au programme de revitalisation de centre-ville « Anjou Cœur de Village ».
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-09-073 – CCI de Maine-et-Loire – Proposition d'étude de l'appareil commercial.

Madame le Maire revient sur la présentation de la proposition d'étude de l'appareil commercial de Vivy par la CCI du Maine-et-Loire qui a été présentée lors de la séance du 4 mai 2015. Madame le Maire demande au conseil de se positionner par rapport à cette proposition. Il en résulte que suite à l'adhésion au programme Anjou Cœur de Ville, la commune ne peut donner suite favorable aux deux propositions en même temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à cette proposition d'étude de l'appareil commercial de Vivy, pour le moment.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2015-09-074 – Cession des terrains ZM N°201 et ZM N°203 à Saumur Habitat pour la construction de logements locatifs.

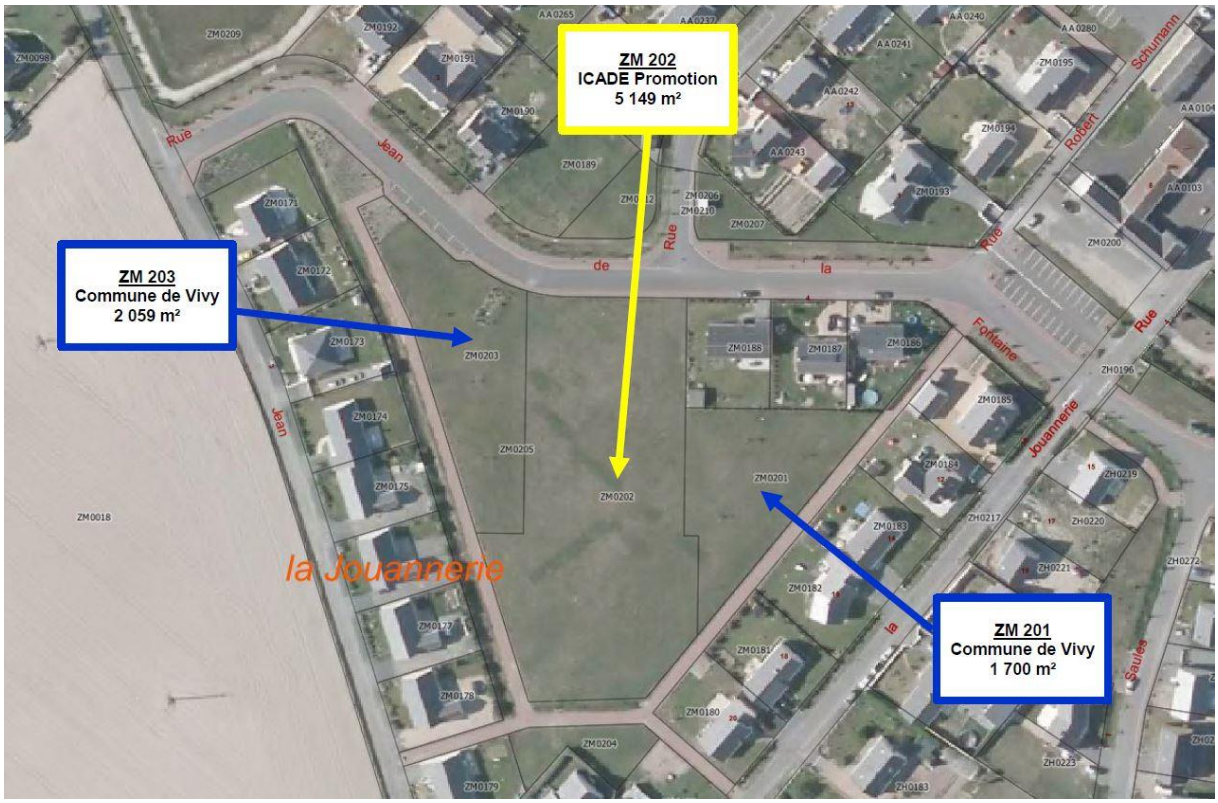

- Considérant que de nombreuses demandes sont en attente et qu'il convient d'envisager la réalisation d'un programme d'aménagement comportant des logements locatifs,

- Considérant en outre que la commune est propriétaire d'emprises foncières d'une contenance de 3 759 m², cadastrés section ZM, numéros 201 et 203, proposés pour l'implantation de ce programme rue de la Fontaine,

Saumur Habitat projette la construction de 22 logements (17 pour personnes âgées allant du T2 au T3 et 5 logements T4 avec garage pour des familles). La livraison est prévue mi-2018.

Après avoir entendu l´exposé de Madame le Maire qui rappelle que la réalisation de ce projet nécessite la justification des demandes de logements inscrites sur le fichier départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :
1°) - de confier à Saumur Habitat les études et la réalisation de l'ensemble du programme :
- Aménagement et viabilisation de l'emprise foncière,
- Construction de 20 à 22 logements locatifs,

2°) - de céder à Saumur Habitat à l'euro symbolique les terrains ci-avant désignés, dans la mesure où l'organisme s'engage à financer les frais de viabilisation (travaux, études, honoraires et frais généraux) à hauteur de 10.000 € TTC par logements locatifs réalisés et à acquérir la parcelle cadastrée section ZM n°202 d'une contenance de 5 149 m² auprès du propriétaire.

3°) – d'accepter le principe de rétrocession dans le domaine privée de la commune des voiries et des espaces extérieurs communs, compris l'ensemble des réseaux localisé dans cette emprise, suivant une Convention de rétrocession et un découpage à arrêter au stade du permis de construire.

DONNE :
Tous pouvoirs à Madame le Maire et aux Adjoints, pour réaliser toutes opérations et pour signer toutes pièces et notamment l'acte de vente, en vue de la régularisation de cette cession.

<u>DCM N° 2015-09-075 – Cession du terrain ZD N°065 et de son habitation à Saumur Habitat pour la construction de logements locatifs.</u>

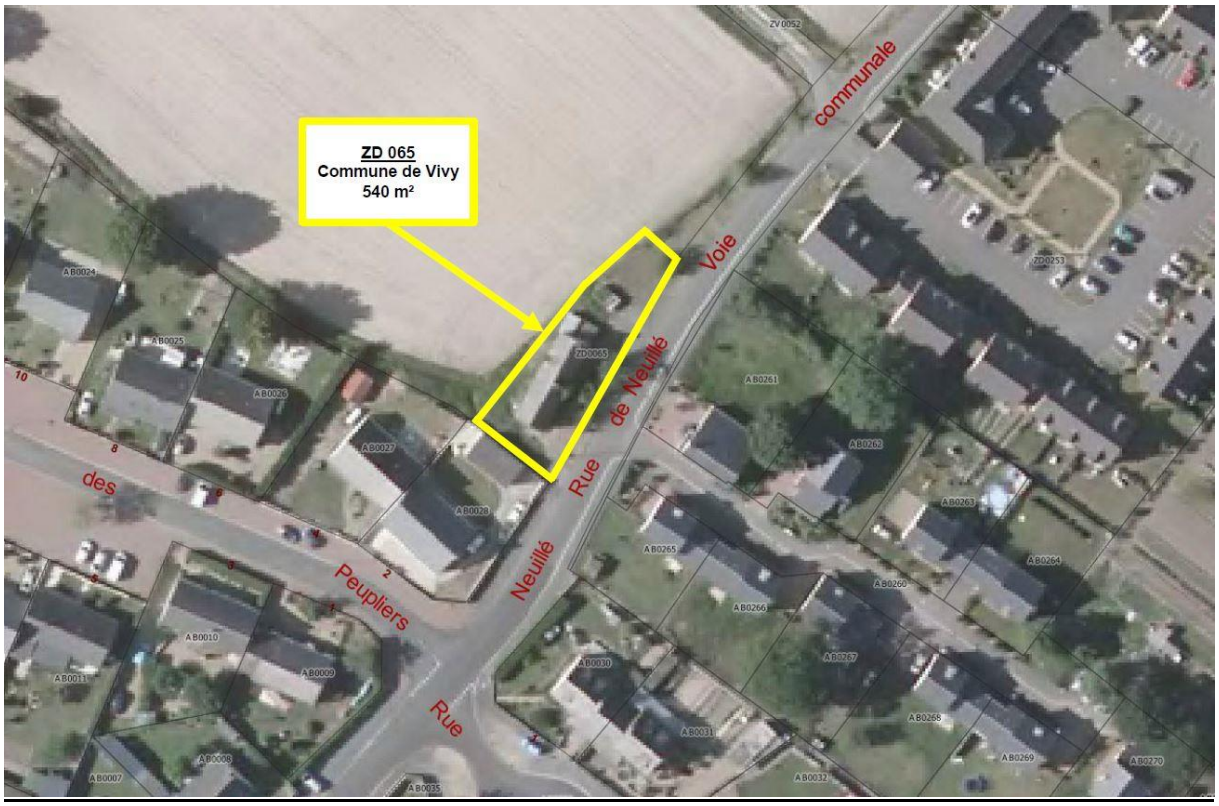

- Considérant que de nombreuses demandes sont en attente et qu'il convient d'envisager la réalisation d'un programme d'aménagement comportant des logements locatifs,
- Considérant en outre que la commune est propriétaire d'un bien immobilier sise rue de Neuillé, sur une emprise foncière d'une contenance de 540 m², cadastrés section ZD, numéros 065, proposés pour l'implantation de ce programme,

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Saumur Habitat propose de rénover pour un coût total de 150 000 euros la maison située Route de Neuillé.

Cette maison, donnée à la Commune, par la famille DUPERRAT, a pour vocation à être utilisée comme logement social. Après accord avec la famille, il est donc proposé au conseil municipal de céder à l'euro symbolique le terrain et le bien et de confier la réalisation des travaux à Saumur Habitat.

Monsieur Thierry NAUDIN demande si priorité sera donnée aux vétusiens. Madame Le Maire répond qu'ils seront effectivement prioritaires.

Dans le cas, où le conseil municipal valide ce projet, Monsieur PLAT, Directeur Général de Saumur Habitat viendra présenter le dossier.

Après avoir entendu l´exposé de Madame le Maire qui rappelle que la réalisation de ce projet nécessite la justification des demandes de logements inscrites sur le fichier départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

1. de confier à Saumur Habitat la restructuration du bien en un logement locatif de type 4 en préservant et valorisant le caractère patrimonial de l'ouvrage.
2. de céder en l'état à Saumur Habitat et à l'euro symbolique l'ensemble de la propriété et de la parcelle précédemment décrite.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire et au Adjoints, pour réaliser toutes opérations et pour signer toutes pièces et notamment l'acte de vente, en vue de la régularisation de cette cession.

<u>Question diverses :</u>

Parcours santé

Monsieur Stéphane HERMENIER indique que le choix du prestataire se fait sur la société Proludique à Vouvray. La qualité des produits proposés a été retenue. Deux parcours vont être installés, 1 parcours jeunes avec 5 ou 6 agrès et 1 parcours adultes avec 10 agrès. La société sera présente pour l'assistance au montage et à l'implantation. Le parcours devrait être livré pour le 21 octobre pour être opérationnel fin d'année ou début 2016.
Monsieur HERMENIER précise que l'ACL fera un don de 7 000 € à la commune pour ce projet.

Commission « Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité – Cimetière », Vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU

- *LA RUE NATIONALE*
  Monsieur Jean-Claude SOURDEAU informe que concernant la maîtrise d'œuvre de la rue nationale, 5 cabinets ont été retenus. 4 réponses sont revenues. L'audition est prévue le lundi 14 septembre des cabinets A2I, Soderef, Pragma Ingénierie et Bourgois.
- *APPEL D'OFFRE ECLAIRAGE SALLE DES BASSAUGES*
  Monsieur Jean-Claude SOURDEAU donne les résultats de l'appel d'offre.
  - SDEL : 27 567 euros
  - JURET : 27 887 euros
  - LESTABLE MOLISSON : 26 844 euros
  - LOIRE ELECTRICITE : 25 233 euros

  La société LOIRE ELECTRICITE A ÉTÉ RETENUE

- *TRAVAUX CLIMATISATION EN COURS SALLE DES BASSAUGES*
  Monsieur Jean-Claude SOURDEAU informe que les travaux seront terminés le 15 ou le 16 septembre au plus tard. Le pilotage du système pourra se faire depuis la Mairie. À ce titre la création d'une ligne ADSL est en cours.
- *RESERVATION DES SALLES :*
  Demande de Jean-Claude SOURDEAU : création d'un tableau Excel pour les réservations.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - réunion du 9 septembre 2015 à Varennes-sur-Loire.
Des référents de secteurs ont été désignés :

1. Monsieur BARILLE (La Russie, le Ciron..),
2. Monsieur PATUREAU (Basses rivières),
3. Madame SABIN (Hautes Rivières)

AD'AP :
La municipalité travaille sur l'agenda d'accessibilité. Actuellement, il n'y pas d'accès PMR à la salle des mariages. Dans les textes, il est nécessaire d'installer un ascenseur pour une salle pouvant accueillir 50 personnes. La salle des mariages de Vivy ne peut en accueillir que 45. L'installation d'un ascenseur n'est donc pas obligatoire.

Commission sports – Vice-président M. Thierry NAUDIN
Monsieur Thierry NAUDIN informe les élus que des visites de salles de sports ont été faites fin juillet avec pour objectif d'étudier toutes les possibilités d'installation de sols.
Les salles de Brissac-Quincé et des Rosiers-sur-Loire ont des sols en PVC qui semblent de très bonne qualité compte tenu de leur utilisation régulière. Renseignements pris, les sols en PVC sont moins chers que les sols en résine.
Le dossier d'appel d'offre sera prêt d'ici 8 à 10 jours. Les travaux se dérouleront sur 7 semaines.

Commission « Communication – Information – Accueil – Culture », Vice-présidente Mme Anne HOTTON
Madame Anne HOTTON indique que le site internet avance. Une présentation sera faite au prochain conseil municipal du 12 octobre 2015.

Récapitulatif des différentes réunions de la commission :

1. 23 juillet 2015: réunion de la commission site pour finaliser certains articles.
2. 31 juillet 2015: réunion site internet avec Benoit de « Terre de Pixels ». Le futur site de la mairie a pu être visualisé. Actuellement la commission revoit et relit les différents articles avant la mise en ligne prévue fin septembre. Pour faire vivre et dynamiser ce site, il faudra que les personnes envoient leurs articles à la mairie afin de faire les mises à jour.
3. 30 août 2015: Commémoration de la libération de Saumur. Avec un très beau discours de Monsieur MARCHAND

Point AFR

- Le megafun et les campagnols seront ouverts pendant les vacances de Noël.
- Les campagnols ouvriront le mercredi après-midi.
- Le loto est prévu le 9 octobre 2015.
- Le comité de pilotage est prévu le 11 novembre à 18h30 à la Mairie de Vivy

Éclairage public
L'éclairage autonome du cimetière a été transféré à l'arrêt de Bus du Vieux Vivy. Madame le Maire précise que les batteries de cet éclairage sont neuves.

ADPV – enduro de pêche
Madame le Maire donne la parole à Madame Isabelle DOUBLARD qui informe que le concours de peinture ayant pour thème « faune, flore et pêche » a été une réussite. Sept peintres ont participé

dont une personne de Vivy. Madame DOUBLARD espère que l'action sera reconduite l'année prochaine.
Madame Le Maire présente le tableau, d'un peintre belge habitant Montreuil-Bellay, qui sera installé à la Mairie.

Maisons fleuries
Madame Christelle BESNARD informe des résultats des maisons fleuries. Le 21 août 2015 s'est déroulé les cantonales. Madame CHARRIER Yvette est arrivée première et Madame NORMAND 11ème. La remise des prix se tiendra en novembre à Vivy. Les cantonales se tiendront à Vivy l'année prochaine.

Enquête publique
Monsieur BARILLÉ indique qu'un courrier recommandé est arrivé chez Monsieur André MASSON qui concernerait une voie d'accès à FALIENOR. Monsieur BAUDOIN précise que ce courrier a été envoyé par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête d'utilité publique et que sa famille a également été destinataire dudit courrier. Madame Le Maire propose de transmettre une copie du courrier à Monsieur Christian BARILLE afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Marché des Producteurs de Pays
Monsieur Thierry NAUDIN informe le conseil municipal qu'une réunion est organisée le 5 octobre prochain à Brain-sur-Allonnes pour la reconduction du marché des producteurs et l'établissement du planning des marchés sur le canton.

Sécurité routière
Madame Josette MARTEAU rapporte qu'elle a été sollicitée par Madame BRETIGNOL Juliette faisant suite à l'accident qui a endommagé son portail. Madame BRETIGNOL a subit ce même dommage pour la 4ème fois, elle demande si une protection peut être mise en place devant son portail. Madame Le Maire prend note de cette demande et invite, dans un premier temps, Madame BRETIGNOL à porter plainte auprès de la gendarmerie. Madame Josette MARTEAU l'en informera.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

1. Mardi 9 septembre 2015 à 19h00 : préparation CMJ
2. Mardi 9 septembre 2015 à 19h00 : réunion plan de sauvegarde à Varennes sur Loire
3. Lundi 14 septembre 2015 à 14H00 : audition des cabinets – rue nationale
4. Lundi 14 septembre 2015 à 20h00 : bilan forum
5. Lundi 21 septembre 2015 à 18h00 : réunion communication –site internet
6. Lundi 21 septembre 2015 à 14h00 : réunion PLU
7. Mardi 22 septembre 2015 à 20h00 : réunion Bâtiment
8. Jeudi 1er octobre à 18h30 : réunion voirie
9. Lundi 5 octobre : réunion marché des producteurs à Brain sur Allonnes

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 12 octobre 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Délibérations du 07 septembre 2015

Numéro	Date	Objet
2015-09-060	07/09/2015	SIVM de l'ex canton d'Allonnes – contribution communale 2015
2015-09-061	07/09/2015	échange d'un chemin rural avec un chemin privé – changement de la répartition des frais de l'opération d'échange
2015-09-062	07/09/2015	Décision Modificative N°2015/01 – budget communal 2015
2015-09-063	07/09/2015	Espace de loisirs des Bassauges – location tarifs 2016
2015-09-064	07/09/2015	Restitution du dépôt de garantie - Logement communal, appartement n°1, Rue de la Jouannerie
2015-09-065	07/09/2015	Restitution du dépôt de garantie - Logement communal, appartement n°3, Rue de la Jouannerie
2015-09-066	07/09/2015	SIMAEP de Blou - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014
2015-09-067	07/09/2015	SMIPE Val Touraine Anjou - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014
2015-09-068	07/09/2015	Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement exercice 2014
2015-09-069	07/09/2015	Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014
2015-09-070	07/09/2015	Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Vivy
2015-09-071	07/09/2015	Création du comité consultatif « Salle des Bassauges »
2015-09-072	07/09/2015	Anjou Cœur de Ville – adhésion au programme de revitalisation d'un centre-ville
2015-09-073	07/09/2015	CCI de Maine-et-Loire – Proposition d'étude de l'appareil commercial
2015-09-074	07/09/2015	Cession des terrains ZM N°201 et ZM N°203 à Saumur Habitat pour la construction de logements locatifs
2015-09-075	07/09/2015	Cession du terrain ZD N°065 et de son habitation à Saumur Habitat pour la construction de logements locatifs

BERTRAND Béatrice *Maire*	
BAUDOUIN Noël *1er adjoint*	
HOTTON Anne *2ème adjointe*	
SOURDEAU Jean-Claude *3ème adjoint*	
PRATS Sylvie *4ème adjointe*	
BOURDIN Jean-Pierre *5ème adjoint*	
BESNARD Christelle *Conseillère municipale*	
NAUDIN Thierry *Conseiller municipal délégué*	
SABIN Sophie *Conseillère municipale*	
DEMION Pierre-Yves *Conseiller municipal*	
FRAYSSINES Marjorie *Conseillère municipale*	
POT Ludovic *Conseiller municipal*	
BROISIER Sylvia *Conseillère municipale*	
HERMENIER Stéphane *Conseiller municipal*	
MARTEAU Josette *Conseillère municipale*	
BARILLÉ Christian *Conseiller municipal*	
DOUBLARD Isabelle *Conseillère municipale*	
BARREAU Bruno *Conseiller municipal*	
COLLARD Cynthia *Conseillère municipale*	